

Le 19 janvier 2018

Bulletin n° 011

## DÉBUT DES NÉGOCIATIONS ASSISTÉES DES MÉDIATEURS

Le 14 novembre 2017, le Syndicat a demandé à la ministre du Travail de nommer des médiateurs ou médiatrices, conformément à l'article 105 (1) du *Code canadien du travail*. Postes Canada ayant accepté, une médiatrice et un médiateur aident maintenant les parties.

### Le processus

Les parties se sont rencontrées et ont convenu de la façon de procéder. Des rencontres sont prévues au cours des prochaines semaines. Elles seront pour nous l'occasion de tenir des discussions intenses dans le but de trouver des solutions aux problèmes que nous avons soulevés (nos revendications). Le rôle des médiateurs sera de faciliter ces discussions. Le recours à la médiation aussi tôt dans le cadre des négociations nous permettra de veiller à ce que Postes Canada prenne note des besoins et des préoccupations des membres, ainsi que des problèmes qui existent dans les lieux de travail.

### Une première pour le STTP

Le Syndicat a convenu de participer de bonne foi à ce processus. Nous sommes confiants que la médiation nous aidera à négocier une convention collective qui répondra aux besoins des membres des deux unités de négociation et qui améliorera les services offerts à la population. Nous vous tiendrons au courant de la situation à mesure que ces séances de médiation se poursuivront.

### Une nouvelle démarche pour une ronde de négociation couronnée de succès!

Solidarité!



Sylvain Lapointe  
Négociateur en chef, unité urbaine



Nancy Beauchamp  
Négociatrice en chef, unité des FFRS

2015-2019 / Bulletin n° 305  
BP/bt sepb 225 gl/scfp1979

**Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes • La lutte continue**